

16 mars 2022

Engagements des entreprises pour leurs salariés aidants

Aujourd'hui en France, 11 millions de personnes apportent de l'aide à un proche en perte d'autonomie. Au regard du vieillissement de la population, une part de plus en plus grande de la population est concernée par ce statut. Mais surtout, plus d'un aidant sur deux est salarié. Les entreprises ont donc un rôle crucial à jouer dans le soutien à ces salariés aidants, qui constitue dès maintenant un défi majeur. Or, l'utilisation des congés et des prestations sociales pour les situations « d'aidance » est limitée : les dispositifs sont encore peu connus, les démarches apparaissent complexes, peu accessibles et surtout, les aidants se reconnaissent peu comme tels. Bien-être au travail, non-discrimination, égalité... l'engagement auprès des salariés aidants doit s'inscrire pleinement dans les démarches RSE des entreprises. Pour mieux sensibiliser et communiquer, la Plateforme RSE formule 24 recommandations adressées au gouvernement, aux entreprises, aux partenaires sociaux et aux fédérations professionnelles.

La stratégie nationale Agir pour les aidants 2020-2022 prévoit d'agir pour que ce sujet s'inscrive au cœur des critères de la responsabilité sociétale des entreprises (RSE) : C'est dans ce cadre que Brigitte Bourguignon, ministre déléguée chargée de l'Autonomie, Sophie Cluzel, secrétaire d'État chargée des Personnes handicapées, et Olivia Grégoire, secrétaire d'État chargée de l'Économie sociale, solidaire et responsable ont saisi la Plateforme RSE.

Des enjeux financiers, personnels, professionnels pour les salariés aidants

Le premier défi auquel font face les aidants est financier : en plus d'une perte de revenu, les dépenses de ces personnes en soins médicaux peuvent être conséquentes. Aussi, la charge mentale des aidants est très importante et de plus en plus déclarent percevoir davantage les effets négatifs de ce rôle sur leur vie privée. Stresse, fatigue et perte de productivité : le statut d'aidant pèse sur la vie professionnelle.

Comment offrir aux salariés aidants un accompagnement répondant à leurs besoins ?

De nombreuses bonnes pratiques existent pour accompagner les salariés aidants. En plus d'instaurer une culture de bienveillance, l'entreprise doit mettre en place des outils pour identifier les besoins de ses salariés aidants et ajuster les réponses apportées (adresser des questionnaires à ses salariés, apporter un soutien financier, faciliter l'accès à l'information utile, permettre une flexibilité dans la gestion des horaires...). Ensuite, des actions peuvent être pensées pour prévenir l'épuisement du salarié aidant comme faciliter un diagnostic santé lors de la visite médicale. Pour lutter contre l'isolement, l'entreprises peut mettre en relations les aidants sous forme de réseau et d'échange de bonnes pratiques. La santé du salarié aidant doit aussi être préservée en lui assurant des moments de répit et en facilitant la prise de congé. Il faut aussi considérer le salarié aidant comme un atout avec des ressources et des compétences spécifiques comme des soft skills telles que les aptitudes organisationnelles, prise de responsabilités, résilience...

24 recommandations pour mieux communiquer, sensibiliser et accompagner

La Plateforme RSE recommande au gouvernement de porter ce défi au niveau européen, de mener une évaluation des politiques publiques visant les aidants afin de suivre les avancées du dialogue social ou encore de faciliter la vie des salariés aidants en renforçant l'accompagnement des personnes en perte d'autonomie et son accessibilité. En matière de sensibilisation et de communication, la Plateforme RSE recommande aux entreprises de créer les conditions de l'expression par les salariés et de communiquer régulièrement en interne sur les dispositifs existants. En matière d'accompagnement, il est essentiel de proposer des programmes de soutien en interne, de permettre une flexibilité dans l'organisation du temps de travail tout en valorisant les compétences acquises par le salarié aidant. En termes de reporting extra-financier, sont préconisées l'utilisation d'indicateurs pertinents, qui pourront être renseignés sur la plateforme impact.gouv.fr, et la mise en avant des mesures prises en faveur des salariés aidants.

Enfin, la Plateforme RSE recommande aux partenaires sociaux et aux fédérations professionnelles d'engager le dialogue sur la prise en compte des salariés aidants, de sensibiliser leurs parties prenantes, de faciliter la prise de congés mais également d'élaborer des outils pour identifier les enjeux et les intégrer dans les démarches RSE.

[Consulter le rapport](#)